

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni au foyer rural, en raison des conditions sanitaires, le lundi 23 novembre 2020 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLÈRE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Madame Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLÈRE, Madame Corinne GUILLOT, Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP.

Absentes excusées : Madame Nathalie KLIMENKO donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD  
Madame Christine DURAND donne pouvoir à Madame Patricia GOUTORBE

Monsieur Pierre MOUTET a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

- Rénovation du secrétariat

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de la réunion de la Commission Bâtiments, qui s'est tenue le vendredi 20 novembre 2020.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la crise sanitaire exceptionnelle, le décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 relève temporairement le seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux. Le décret est entré en vigueur le 24 juillet 2020. Ainsi, jusqu'au 10 juillet 2021, pour un marché public de travaux, le seuil maximum a été relevé jusqu'à 70.000,00 € HT. Il s'agit alors d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence. La commune s'engage toutefois à choisir une offre pertinente, faire une bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec une même entreprise lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

La Commission Bâtiments rappelle que le projet de rénovation du secrétariat consiste en :

- Remplacement des portes et fenêtres du rez-de-chaussée
- Isolation de murs et plafonds
- Changement de sol (reprise du parquet isolant et pose d'un revêtement en PVC type lame Gerflor)
- Refonte du réseau électrique et création d'un réseau informatique
- Peintures
- Réaménagement du bureau : accueil du public distinct, création d'un bureau du Maire

Le coût global et forfaitaire de ce marché, estimé à 68.786,29 € HT est financé ainsi :

Région (Sollicité): ..... 23.882,60 €  
Conseil Départemental (COCA)(Obtenu).....31.147,00 €  
Financement communal (Fonds propres)..... 13.756,69 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission Bâtiments, au vu de l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- 1) D'attribuer les marchés aux candidats rappelés dans le tableau ci-dessous, les offres suivantes étant économiquement les plus avantageuses au sens de l'article 2152-7 du Code de la Commande Publique :

N°	Lot	Entreprise retenue
1	SOLS	BROSSARD – Roanne (Loire) DRUARD – Changy (Loire)
2	MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES	LASSAIGNE – St Vincent de Boisset (Loire)
3	PLATRERIE - PEINTURE	DECLOITRE – Ambierle (Loire)
4	AMEUBLEMENT	MODUL AGENCEMENT – Pouilly les Nonains
5	CHAUFFAGE	FESSY-BIOSSET – Changy (Loire)
6	ELECTRICITÉ	FESSY-BIOSSET – Changy (Loire)

- 2) D'autoriser Madame le Maire à signer les devis correspondants et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Les travaux commenceront par le secrétariat, puis la salle de réunions, à partir du mois de février, en commençant par le remplacement des menuiseries extérieures.

- Commerce Multiservices

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Christelle DUROUX, portant résiliation du contrat de location-gérance à la date anniversaire du contrat, soit le 4 février 2021.

Monsieur Jean-Claude DUCARRE, de Roannais Agglomération, a été contacté pour activer la recherche d'un nouveau gérant, via différents sites internet (Demain.fr, SOS Village, Le Bon coin...). C'est lui qui se chargera de renseigner les postulants. Une première sélection des candidatures devra être faite mi-décembre, pour éviter une fermeture du commerce entre les deux gérances.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de réviser le montant du loyer, étant considéré comme trop élevé, et espérer maintenir une gérance sur du long terme. La discussion s'engage.

Madame le Maire propose de soumettre un loyer d'un montant de 390,00 € TTC au vote.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, décide de fixer le montant du loyer du multiservices à 390,00 € TTC, à compter du prochain contrat de location-gérance.

Madame le Maire indique que cette modification sera apportée aux annonces.

- RASED

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de signer les conventions RASED pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. En effet, avec la crise liée à la COVID 19, les conventions n'avaient pas pu être mises en place en 2019. Les conventions présentées couvrent donc les deux années scolaires.

Le RASED est un dispositif de l'Education Nationale qui intervient auprès des écoles publiques maternelles et élémentaires de notre commune.

Il est constitué de trois membres : un psychologue scolaire, un rééducateur (aide les élèves qui ont des problèmes de comportement à l'école) et un maître d'adaptation chargé de l'aide à dominante pédagogique.

Le RASED constitue un dispositif-ressource indispensable pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves en difficulté.

La participation est fixée à 35 € par classe pour le psychologue scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 et 10 € par classe pour l'année scolaire 2020-2021, et 10 € par classe et par année scolaire pour le maître d'adaptation, soit un total de 180 € pour la commune de Changy, au titre de l'année 2019-2020 et 80 € au titre de l'année 2020-2021.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte de renouveler les conventions RASED pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021;
- 2) Autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions.

### **BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir un ajustement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2020, prévoir les travaux de rénovation du secrétariat, et un ajustement des mises en non-valeur. Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°3 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 022 – Dépenses imprévues	1.508,00 €	
D 739223 - FPIC		108,00 €
D 6541 – Mise en non-valeur		1.400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.508,00 €</b>	<b>1.508,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DÉPENSES</b>		
D 21311 – Op 276 – Rénovation du secrétariat		85.000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>85.000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
R 1323-276 Subvention Département		31.147,00 €
R 1322-276 Subvention Région		23.883,00 €
R 1641 – Emprunt		29.970,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>85.000,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2020 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

## **COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS**

- *Conseil d'école, le mardi 3 novembre 2020*

Ordre du jour :

- Equipe enseignante et personnel communal : quelques changements suite au départ de Mme GUYOT et Mme LOIDICE :

Classe de TPS-PS-MS : Mme RIVIERE 75% en classe + 25% de direction, complétée par Mme RIZUTTO les mardis

Classe de GS-CP : Mme VERMOREL 75%, complétée par Mme RIZZUTO les lundis

Classe de CE1-CE2 : Mme PEGUET 100%

Classe de CM1-CM2 : Mme MEUNIER 100%

Pas de changement au niveau du personnel communal

- Effectifs : 20 élèves en maternelle, 22 élèves en GS-CP, 18 élèves en CE1-CE2 et 26 élèves en CM1-CM2, soit 86 élèves au total

Prévisions pour la rentrée 2021 : 83 élèves + 6 TPS possibles. Les effectifs semblent se maintenir malgré le départ des 14 CM2.

- PPMS : Un exercice incendie a eu lieu le 6 octobre et un exercice attentat intrusion le mardi 13 octobre. Quelques dysfonctionnements ont été signalés concernant l'exercice attentat. Il sera réitéré le 10 et le 17 novembre afin d'améliorer le signal d'alarme.
- Règlement intérieur : validé par le conseil d'école
- Retards : rappel de la Directrice concernant le règlement départemental des écoles publiques de la Loire
- Points sur les projets : Label école numérique, collaboration avec le Conservatoire de Roannais Agglomération (Classe orchestre, cri du roa, projet maternelle autour du voyage), Inscription aux RMR (Rencontres Musicales en Roannais), cycle piscine, cycle patinoire, TROC (Tour Roanne Ouest Cycliste), Conseil Municipal d'Enfants.
- Questions diverses : Activités extra-scolaires de l'AJS annulées, mise en place d'une étude dirigée, demande de travaux divers

## **ROANNAIS AGGLOMÉRATION**

### *\* Compétence PLUi*

Madame le Maire indique que l'article 7 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifie les dispositions de la loi ALUR concernant la date du transfert de plein droit de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération.

Celui-ci ne s'opérera donc pas le 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédents cette nouvelle échéance, soit entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

### *\* Convention ADS*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de signer une convention avec Roannais Agglomération pour l'instruction des dossiers d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Roannais Agglomération travaille actuellement sur les nouvelles conventions à mettre en place. Cela nécessite de prendre en compte les coûts complets (frais directs et indirects). En effet, Roannais Agglomération a fait le choix de ne plus assumer désormais de « part de solidarité »,

comme cela a pu être le cas jusqu'à présent, et de facturer à ses adhérents le coût réel du service. Les montants induits par l'intégration de ces coûts complets ne sont pas négligeables.

Aussi, afin d'avoir le temps de travailler collectivement sur le contenu des nouvelles conventions, Roannais Agglomération propose aux communes adhérentes un avenant de 6 mois aux conventions actuellement en vigueur et pour les 6 nouvelles communes adhérentes, dont Changy, d'adopter également les dispositions en vigueur pour la période de 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-4-2 ;

Considérant qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres et, le cas échéant, les établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles ;

Considérant que le service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, porté par Roannais Agglomération, instruit pour le compte des communes les actes liés à l'application du droit du sol depuis octobre 2014 ;

Considérant que Roannais Agglomération propose de conclure une convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de six mois jusqu'au 30 juin 2021 ;

Considérant que la convention prévoit un droit d'entrée de 500,00 € pour les communes qui adhèrent au service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve la convention de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec Roannais Agglomération ;
- 2) Précise que la convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de six mois, jusqu'au 30 juin 2021 ;
- 3) Dit que la commune doit acquitter d'un droit d'entrée de 500,00 € ;
- 4) Autorise Madame le Maire à signer la convention de service commun.

\* CCID

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Yves NICOLIN informant les communes de la liste des contribuables désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Madame Catherine BIGAY a été retenue.

\* Plan vélo

Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu en visio, concernant le schéma directeur vélo de Roannais Agglomération, le 5 novembre 2020. Cette réunion avait pour objet de présenter l'étude, ses objectifs et sa méthodologie, ainsi que les bonnes pratiques pour stimuler l'usage du vélo ; recueillir les aménagements et stationnements vélos existants, les projets, les

itinéraires communaux et extra-communaux à développer ; permettre au bureau d'études d'avoir une connaissance plus fine des enjeux de mobilité et des attentes pour le schéma vélo.

*\* Commission Environnement, le 17 novembre 2020*

Madame le Maire indique que malheureusement, personne n'a pu se rendre à cette réunion d'installation de la commission.

*\* Commission Ressources*

Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP et monsieur Jean-Noël DE STEFANI font le compte-rendu de la réunion d'installation de cette commission.

## **MOTIONS DE SOUTIEN**

*\* Motion de soutien au SSIAD-ADMR de la Côte Roannaise*

En date du 12 octobre 2020, le SSIAD ADMR de la Côte Roannaise a adressé aux élus des 23 communes de son secteur, ainsi qu'à Madame SARLES, Députée, et à Monsieur WAUQUIEZ, Président de Région, un courrier pour alerter sur ses difficultés dramatiques en matière de recrutement.

En effet, le SSIAD est un maillon essentiel de la prise en charge des personnes âgées ou handicapées à domicile, apportant des soins de qualité.

Les multiples recherches auprès des organismes de recrutement sont systématiquement sans retour. Ceci signifie que des personnes fragiles et dépendantes se retrouvent sans aides pour les gestes quotidiens : aide au lever, au coucher, au repas, à la toilette, à la prise de médicaments, soins infirmiers indispensables à leur maintien à domicile.

Le rôle du SSIAD est aussi primordial par le soutien matériel et psychologique qu'il apporte aux familles et aux aidants.

De fait, ces patients ont de grandes chances de se retrouver hospitalisés, engorgeant un peu plus les services déjà fortement impactés par la crise sanitaire.

De plus, cette situation fragilise le personnel en place, rendant leurs conditions de travail épuisantes et anxiogènes et multipliant les risques d'arrêts maladie.

Il est de notre devoir d'élus de réagir face à cette situation et d'alerter les pouvoirs publics.

Par cette motion, le Conseil Municipal :

- 1) Réaffirme son attachement au Service de Soins Infirmiers A Domicile ;
- 2) Réaffirme le rôle essentiel du SSIAD pour le maintien à domicile en milieu rural et pour le désengorgement des services hospitaliers ;
- 3) Appelle à la prise de conscience des élus et des professionnels de santé pour s'associer à cette démarche ;
- 4) En appelle à l'Etat afin qu'il prenne en compte les difficultés de recrutement de ce type de structure, par la formation et la revalorisation du métier d'aide-soignant.

### \* Motion Gestion de l'eau

Considérant le dérèglement climatique,  
Considérant la réduction de l'enneigement en tête de bassin sur de longues périodes,  
Considérant des sécheresses de plus en plus prononcées, particulièrement en période d'étiage des cours d'eau dans la partie amont du bassin Loire-Bretagne,  
Considérant le maintien de la pluviométrie annuelle,  
Considérant la réduction de la ressource en eau disponible lors des périodes estivales,  
Considérant la nécessité de sécuriser la ressource en eau pour ses différents usages,  
Considérant que le stockage de l'eau est une possibilité d'accroître la disponibilité de la ressource,  
Considérant l'objectif du maintien du niveau et de la qualité de la biodiversité,  
Considérant la faible capacité actuelle de stockage quelle que soit la taille des ouvrages,  
Considérant la complexité des réglementations et des lois s'opposant au stockage,  
Considérant un SDAGE peu favorable au stockage et à l'accroissement de la disponibilité de la ressource,  
Considérant des politiques d'économie d'eau en cours et à poursuivre,  
Considérant l'absence de remise en cause des exigences quantitatives des usages de l'aval,  
Considérant la révision en cours du SDAGE,

Les élus du bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-Amont demandent :

- À l'Agence de l'Eau en charge de la révision du SDAGE Loire-Bretagne :
  - 1) D'incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau, sous toutes ses formes, afin d'accroître sa disponibilité, assorti d'une levée de toutes les contraintes sur le plafonnement des usages de l'amont par rapport au SDAGE précédent. Cet axe est essentiel pour garantir à moyen et long terme le développement économique et social des territoires ruraux de l'amont du bassin.
  - 2) D'affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué par l'amont dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques et les contraintes endossées pour cela.
  - 3) D'ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités et la répartition juste de l'eau à l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, seule méthode pour définir les débits devant être mis à disposition des territoires de l'aval.
- Au Gouvernement, par sa représentation au comité de bassin par son administration, de mettre en application la politique ci-dessus énoncée et sa traduction réglementaire dans le futur SDAGE.
- Au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, de modifier les lois et règlements en faveur du stockage de l'eau et de la prise en compte du rôle essentiel des territoires de l'amont pour le bon fonctionnement hydrique du bassin (qualité et quantité).
- Aux instituts de recherche, de travailler à une meilleure efficacité des usages de l'eau dans le but d'une économie de la ressource.

### **QUESTIONS DIVERSES**

\* Madame le Maire indique que l'ARS souhaite la nomination d'un référent « Ambroisie » par commune. Ces référents pourront bénéficier d'une formation leur permettant de répondre aux questions des habitants de la commune sur les ambrosies et pourront être accompagnés par la FREDON Auvergne Rhône-Alpes pour la gestion des cas complexes.

\* Les centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes sollicitent les nouveaux élus municipaux pour participer aux jurys et au recrutement des correcteurs et examinateurs, en

favorisant une représentativité des territoires, dans la perspective des opérations de concours et examens de la fonction publique territoriale.

\* Madame le Maire fait part au Conseil qu'elle a commandé des cartes d'élus pour le maire et les adjoints. Les dossiers seront déposés en Sous-Préfecture.

\* Il est proposé au Conseil Municipal de mener une réflexion sur l'instauration d'un droit de préemption urbain.

\* Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'abonnement très haut débit à la Mairie implique la résiliation du contrat ORANGE pour l'abonnement internet.

Il est nécessaire de délibérer afin d'encaisser les remboursements :

- Abonnement internet : 24,28 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement d'ORANGE correspondant à la résiliation de l'abonnement internet de la Mairie.

\* Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par le Principal du Collège Jean Papon, qui, malgré le refus de subvention, remercie le Conseil d'avoir pris le temps d'étudier leur projet.

\* Madame le Maire donne lecture du courrier de l'ADMR, remerciant la commune pour l'attribution de la subvention.

\* Une réunion de chantier est organisée par ENEDIS pour les travaux de raccordement de Monsieur LAVAL, au lieu-dit Guadet, le mardi 24 novembre à 10h30. Monsieur Jean-Noël DE STEFANI représentera la commune.

\* Remerciements de la famille MAINGUE suite au décès de Madame Lucienne MAINGUE.

\* Prochaines réunions de commissions :

- Voirie : Samedi 28 novembre à 10h00

- Ecole : vendredi 27 novembre à 20h00 et jeudi 3 décembre de 16h30 à 17h30 avec le conseil municipal d'enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

**Le SAMEDI 19 DÉCEMBRE 2020 à 9H30 à la SALLE D'ANIMATION RURALE**

**9h30 – Installation du Conseil Municipal d'enfants**

**10h30 – Conseil Municipal**